

Trail de Dornecy – Règlement

Dimanche 7 septembre 2025

Organisateur :

Vélo club de Clamecy, association loi de 1901

Agrément :

Affiliation : VCC / UFOLEP

Assurance : contrat :

Responsable de l'organisation :

De Rossi Stéphane – 1 bis chemin de la côte, 58530 Dornecy

Tel : 0684366199 / Mail : stéphanedr26@gmail.com

Secours :

Pompier

La course :

COURSE EN NATURE.

1- Nature du terrain

Chemin, forêt, herbe, vallonné, quelques portions de routes goudronnées.

2- Date et lieu

Samedi 20 mai 2023 – terrain de foot de Dornecy

3- Les courses

Trail de 22 km, 310 D+ / 13 km, 330 D+ / 8km, 188 D+ - départ à 9h30

Randonnée : 5km, 60 D+ / 12km 256D+ - départ à 9h35

4- Droits d'inscription

Trail : 20€/11€/8e

Randonnée : gratuit

Inscription en ligne sur Pro timing

Inscription sur place :

Trail : 22€/13€/10€

Randonnée : gratuit

5- Retrait des dossards

Dimanche 07 septembre 2025 à partir de 8h15 au stade de foot de Dornecy

A noter : pas de dossard pour la randonnée mais signature de présence

6- Participation

Toute catégorie d'âge à partir de juniors (2005-2004)

7- Certificat médical

Licence validé admises : FFA...

Les non licenciés de ces fédérations devront être titulaire d'un certificat médical d'aptitude à l'athlétisme ou la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de la course.

8- Assurance

L'organisateur est assuré en responsabilité civile. Les participants bénéficient de l'assurance individuelle accident de leur licence ou de leur assurance personnelle.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou dommage corporel à des concurrents non assurés ainsi que les vols, pertes ou dommages pouvant survenir pendant la manifestation.

9- Sécurité des concurrents

Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route.

10- Ravitaillement

Un point de ravitaillement composée de liquide et solide sera proposé au 8ème km. Également à l'arrivée.

11- Récompenses

Remise à partir de 16h30 ou 17h ? Les catégories récompensées : les 3 premier au scratch H et D.

12- Environnement

Tout abandon de matériel, déchet ou objet hors des endroits prévus a cet effet entraineras la mise hors course du concurrent fautif.

13- Contrôle anti-dopage

Il peut y avoir sur l'épreuve un contrôle anti-dopage. Les concurrents suivant un traitement médical pouvant induire un contrôle positif devront avoir avec eux l'ordonnance de leur médecin.

14- Droit à l'image

En s'inscrivant a la course les concurrents renoncent à leur droit a l'image et acceptent ainsi que l'organisateur utilise les images de la course, individuelles ou de groupe a des fins non-commerciales.

15- Résultats

Les résultats seront affichés à l'issue de l'épreuve et les contestations seront reçu dans les délais de 30 minutes après quoi les résultats seront proclamés.

16- Force majeur -annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, soit par requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Dans ce cas aucun remboursement sera effectué.

Les participants seront prévenus par tout les moyens disponibles. Ils devront alors se conformer aux directives de l'organisation. Le non-respect des consignes entrainera la non-responsabilité de l'organisateur et le participant ne pourra obtenir aucun remboursement à ce titre.

Un concurrent inscrit ne se présentant pas au départ ne sera pas remboursé.

17- Réclamation, - litiges

Toute réclamation ou litige sera tranché par le juge arbitre en que tout concurrent devra se conforme au présent règlement dans son intégralité et dont il déclare avoir pris connaissance.